



## Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

### Coordination Régionale

#### TERMES DE REFERENCE

#### POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) INDIVIDUEL (E) EN INFOGRAPHIE, TEMPS PARTIEL

Type de contrat:	Individuel
Langue requise:	Français
Durée du contrat:	NA
Début de mise en œuvre :	Dès signature du contrat par les deux parties et émission du premier bon de commande
Financement:	Banque mondiale /PRAPS-2

Septembre 2022

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS-2) se place dans la continuité de la phase 1 et, constitue pour la Banque mondiale une suite opérationnelle de la Déclaration de Nouakchott sur le Pastoralisme adoptée le 29 octobre 2013. Cette Déclaration appelle à « sécuriser le mode d'existence et les moyens de production des populations pastorales et à accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30% dans les six pays concernés au cours des cinq prochaines années, en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans ». Le PRAPS-2 concerne les six pays sahéliens de la phase 1 (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad).

Le PRAPS-2 est organisé autour de cinq (5) composantes.

La Composante Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires avec trois sous-composantes :

- i) Renforcement des capacités des Services vétérinaires nationaux,
- ii) Appui à la surveillance et au contrôle harmonisés des maladies animales contagieuses prioritaires,
- iii) Appui au contrôle des médicaments vétérinaires.

La Composante Gestion durable des paysages et amélioration de la gouvernance organisée autour de

- i) Accès aux ressources naturelles et gestion durable des paysages,
- ii) Gestion durable des infrastructures d'accès à l'eau et Production de fourrage.

La Composante Amélioration des chaînes de valeur du bétail qui s'articule autour de

- i) Développement d'infrastructures de marché stratégiques pour le commerce régional,
- ii) Renforcement des capacités des organisations nationales et régionales des Organisations Pastorales (OP) et Développement de la chaîne de valeur et financement de sous-projets.

Quant à la Composante Amélioration de l'inclusion sociale et économique, femmes et jeunes, elle s'appuiera sur

- i) Accès à la formation professionnelle et technique,
- ii) Amélioration de l'accès aux registres sociaux et d'état civil et iii) Activités génératrices de revenus.

La Composante Coordination du projet, renforcement institutionnel, prévention et réponse aux crises sera mise en œuvre à travers

- i) Coordination du projet,
- ii) Renforcement institutionnel et Intervention d'urgence (CERC).

Pour une meilleure valorisation des réalisations du projet auprès de différents publics cibles, il s'avère nécessaire que les productions soient de qualité et attrayantes.

C'est dans cette perspective que l'Unité Régionale de Coordination du projet (URC/PRAPS-2) envisage le recrutement d'un consultant Individuel (e) en Infographie pour l'appuyer dans sa mission de communication.

## **2. OBJECTIFS**

L'objectif global de la prestation sollicitée est de concevoir et réaliser des supports d'information de communication et de visibilité du PRAPS-2.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Mettre en maquette, les différentes productions du projets (note, rapport d'étude, bulletins d'information sur les activités de PRAPS-2
- Concevoir le design des brochures valorisant les productions générées par le projet, à diffuser en ligne et/ou auprès des acteurs institutionnels ;
- Concevoir le design des objets promotionnels du PRAPS (sacs, tapis, blocs notes, stylos, pagnes, t-shirts.) ;

**NB : Cette description n'est pas exhaustive et d'autres taches non mentionnées ci-dessus pourraient être nécessaires pour la pleine réalisation des attentes du projet.**

## **3. RESULTATS ATTENDUS**

Les résultats attendus aux termes de l'appui sont :

- Les différentes productions du PRAPS-2 sont disponibles sous une forme attrayante
- Des contenus informatifs sur les connaissances générées par le projet, à diffuser en ligne et/ou auprès des acteurs institutionnels (sur la base des canaux de communication existants : bulletins et réseaux sociaux) ;
- Des designs des supports de diffusion et les objets promotionnels (blocs notes, stylos, tapis etc...).

## **4. METHODOLOGIE**

Le consultant travaillera depuis son lieu de résidence. Les travaux du consultant seront suivis par URC/PRAPS-2 et en particulier celui-ci travaillera en étroite collaboration avec l'Expert en charge de la communication du PRAPS-2, le Responsable de la Communication du CILSS, et/ou toute autre personne ressource.

Le consultant est tenu de respecter la charte graphique du PRAPS et ses exigences en matière de visibilité.

En fonction des supports, il s'agira pour le consultant de :

- S'inspirer des scénarios fournis par l'équipe du PRAPS-2 pour proposer des créations appropriées et adaptées ;
- Tout en restant dans le cadrage général prescrit, le consultant sera encouragé à faire preuve de créativité et d'innovations dans la conception des supports physiques et digitaux ;
- Respecter les échéances prévues ;
- Appliquer toute modification souhaitée par le projet ;
- Livrer les créations selon les caractéristiques définies par le projet et le Prestataire imprimeur (en forte résolution pour l'impression et en faible résolution pour les publications sur site et présentation).

## **5. BONS DE COMMANDE ET LIVRABLES**

Le déroulement de la prestation suivra le mécanisme des bons de commande. Ce mécanisme, pour chaque livrable, est détaillé comme suit :

Le PRAPS-2, en tant que commanditaire, adressera au consultant, pour chacune des commandes relatives aux différents livrables à fournir des Termes de référence spécifiques via l'émission d'un bon de commande.

A compter de la réception de chaque commande, le consultant disposera d'un délai de cinq (05) jours calendaires pour (i) confirmer sa disponibilité à réaliser la commande, et (ii) proposer un coût de la prestation.

3. A compter de la réception de la proposition écrite du consultant, le commanditaire disposera de cinq (05) jours calendaires pour valider la commande.

4. Après validation de la commande par le commanditaire, ce dernier émettra une lettre de commande intégrant (i) les Termes de références de la prestation, (ii) le détail du volume homme/jour, (iii) le montant de la commande et (iv) le détail des produits et livrables attendus.

5. A défaut de validation de la proposition écrite du consultant par le commanditaire dans le délai précité, la commande ne sera pas passée.

6. Le consultant est astreint à la production des produits selon les orientations et caractéristiques décrites dans les Termes de référence de la lettre de commande. Il ne peut proposer un produit d'une autre caractéristique sans en informer le commanditaire, au risque de voir les créations rejetées.

Il informera le commanditaire de l'avancée de son travail à chaque étape : conception, validation de la création par l'URC/PRAPS-2 puis approbation et émission d'un bon à tirer (BAT) par le PRAPS avant transmission à l'imprimeur.

Les créations soumises seront validées par l'URC/PRAPS-2 avant le développement d'un bon à tirer (BAT) que la Coordinatrice Régionale du projet signera et transmettra au Prestataire imprimeur recruté dans le cadre du projet. Durant tout le processus de conception des différentes créations, une démarche itérative sera adoptée pour apporter des modifications et procéder aux éventuelles corrections en vue de la validation de chaque livrable.

Chaque commande sera rémunérée sur la base du montant convenu entre le consultant et le commanditaire et ce conformément à la lettre de commande. Le commanditaire procédera au paiement de chaque commande après validation du/des livrables associé/s.

## **6. CALENDRIER ET LOGISTIQUE**

La durée prévisionnelle de la prestation est d'une année décomptée à partir de la date de signature du contrat, avec possibilité d'une reconduction (par voie écrite-avenant). Le consultant sera contacté au fur et à mesure que les contenus des supports à réaliser seront finalisés.

Le PRAPS mettra à la disposition du consultant toutes les informations et la documentation nécessaires relatives à la réalisation de sa prestation.

## **7. PROFIL DU CONSULTANT**

Pour l'exécution de cette prestation, le consultant disposera d'une formation supérieure de base d'au moins BAC + 3 ans en graphisme, création, design ou arts numériques ou tout domaine connexe avec nécessairement une expérience avérée dans la conception et la réalisation de créations informatives et techniques. Il doit avoir des compétences en dessin, illustration et bandes dessinées et maîtriser les logiciels y afférant.

Une expérience professionnelle de cinq (3) années minimums est demandée.

Le consultant devra démontrer d'une très bonne maîtrise du français. Il sera également en mesure de démontrer ses capacités de synthèse et de créativité (le consultant doit être en mesure de présenter des outils déjà conçus dans d'autres contextes ou missions similaires) .

## **8. DOSSIER DE CANDIDATURE ET DEPOT DES OFFRES**

### ▪ **Composition des dossiers**

- Un curriculum vitae actualisé
- Une copie du diplôme
- Les copies des pages de garde et de signature de contrat similaires, ainsi que les attestations de bonne fin
- Capture d'écrans de réalisations similaires

**NB** : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

### ▪ **Dépôt des offres**

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer par voie électronique leurs dossiers de candidature au plus tard le **xxx** à Madame la Coordinatrice Régionale du PRAPS-2 avec objet « Consultant(e) en Infographie à temps partiel » à l'adresse suivante :

**edwige.botoni@cilss.int**

**Avec copie à**

**sosthene.ngardoum@cilss.int**

**nathalie.soro@cilss.int**

**frederic.conseiga@cilss.int**